



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

Revue scientifique thématique semestrielle
Environnement et Dynamique des Sociétés



N° 008

Juin 2023

ISSN

1859 - 5146



Presse Universitaire de Niamey



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)

*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement*

LERTESS - AD

Revue scientifique thématique semestrielle

Environnement et **D**ynamique des **S**ociétés



Photo de couverture: *Accès à l'eau grâce à la pompe à motricité humaine PMH dans un village du sud de la commune de Magaria, Région de Zinder (Niger), M. WAZIRI M. Zaneidou, 2021*

MAQUETTE & PAO: *Dr MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou, LERTSS/AD, UAM - Niamey*

N° 008

ISSN



1859-5146

JUIN 2023

Note aux auteurs

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- [1]. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
 - [2]. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
 - a) Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
 - b) Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
 - [3]. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).
 - [4]. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS : revueeds@gmail.com.
 - [5]. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
 - [6]. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
 - [7]. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (B. Yamba, 1975, p21). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de : « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : ANTHELME Fabien, BOISSIEU Dimitri, GIAZZI Franck et WAZIRI MATO Maman - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 no2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.
- Exemples :
- ▽ **Pour un article de journal ou revue** : Nom (s) suivi du prénom (s) de l'auteur (s) ; la date de parution de l'article : le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim., 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciés à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
 - ▽ **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : KILANI Mondher et WAZIRI MATO Maman, 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
 - ▽ **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre ; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse ; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : MOTCHO Henri Kokou, 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (WAZIRI MATO, éd.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
 - ▽ **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bosso Sud). In : *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors Série, pp.49-61.
 - ▽ **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
- [8]. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
 - [9]. Les cartes, les graphiques et les figures : ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
 - [10]. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
 - [11]. Les tableaux : ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)

Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement
Revue scientifique thématique semestrielle
Environnement et Dynamique des Sociétés

DIRECTEURS DE PUBLICATION

Directeur de publication : Pr AMADOU Boureima

Directeur Adjoint de publication : Pr YAMBA Boubacar

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TCHAMIE T.K. Thiou, Université de Lomé (Togo) ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey, Pr BOUKPESSI Tchaa, Université de Lomé (Togo), Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin), Pr. KABLAN N'guessan Hassy Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

COMITE DE REDACTION

Rédacteur en chef : Pr WAZIRI MATO Maman

Rédacteur en chef Adjoint : Dr DAMBO Lawali (MC)

Membres : Pr MOUNKAILA Harouna, Dr BODE Sambo (MC), Dr ABDOU YONLIHINZA Issa (MC), Dr YAYE SAIDOU Hadiara (MC), Dr BAHARI IBRAHIM Mahamadou (MC), Dr MAMAN Issoufou, Dr KONE MAMADOU Mahaman Moustapha, Dr ALI Nouhou.

Nota Bene : Les opinions et analyses présentées dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS).

ADRESSE :

Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

BP: 418 Niamey - NIGER. **Email:** revueeds@gmail.com

© Copyright : Revue EDS, 2023

COMITE DE LECTURE

- ✿ Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. ELHADJI OUMAROU Chaibou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ABBA Bachir, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ABDOU YONLIHINZA Issa, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ADO SALIFOU Arifa Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. FANGNON Bernard, Université d'Abomey Calavi (Benin)
- ✿ MC. KASSI-DJODJO Irène, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KOUADIO Guessan, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. MALAM ABDOU Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. MAMADOU Ibrahim, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. NABE Bammoy, Université de Kara (Togo)
- ✿ MC. OUATTARA Seydou, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. SOUMANA KINDO Aïssata, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. TRAORÉ Porna Idriss, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

INSUFFISANCE ET PRECARITE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ROUTIER ET MARGINALISATION RURALE EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA : CAS DE LA PLAINE DE MÔ AU CENTRE-OUEST DU TOGO	8
<i>KOURPAI Nabine^{(1)*} et KADOUZA Padabô⁽²⁾</i>	
CARACTÉRISATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DU PARC NATIONAL FAZAO-MALFAKASSA (PNFM) AU CENTRE-TOGO	22
<i>FOUSSENI Faïzou^{(1)*}, ILLOU Mahamadou⁽²⁾ et BOUKPESSI Tchaa⁽³⁾</i>	
AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN : LA TRANSITION URBAINE A L'ÉPREUVE DES ENJEUX TERRITORIAUX.....	35
<i>BOUAKI KOUADIO BAYA⁽¹⁾</i>	
APPROCHE DE LA DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI AU SUD BENIN (AFRIQUE DE L'OUEST).....	49
<i>YAOVI ENAGNON ARSENE Euloge^{(1,2)*}, DEKAKON SATINGO Rolette⁽²⁾ et VISSOH Sylvain^(1,2)</i>	
HISTOIRE ET SPÉCIFICITÉS DU FIQH (JURISPRUDENCE MUSULMANE)	63
<i>DJIBO Seybou⁽¹⁾</i>	
DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL : LE SIG POUR UNE MEILLEURE GESTION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES: LE CAS DES LYCEES DE GUEDEAWAYE.....	75
<i>FAYE Mor⁽¹⁾</i>	
LES FACTEURS QUI DETERMINENT LE ROLE DE LA FEMME DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE DE L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY 5 (NIGER).....	91
<i>BOUBACAR ISSA Ramatou^{(1)*} et AMADOU Boureima⁽²⁾</i>	
INSECURITE ET PROBLEMATIQUE DE GESTION DU PARC DU W AU NIGER.....	105
<i>IBRAHIM Younoussi⁽¹⁾</i>	
INONDATION DU DALLOL MAORI ET SECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES DANS LA COMMUNE RURALE DE KARA-KARA (DEPARTEMENT DE DIOUNDIYOU, NIGER)	116
<i>ALKASSOUM DIT KASSO Sanoussi⁽¹⁾</i>	
ANALYSE COMPARATIVE DES DETERMINANTS DE L'ADOPTION DES INNOVATIONS AGRO-ÉCOLOGIQUES DES PRODUCTEURS DE COTON AU NORD- BENIN	133
<i>KINMAGBAHOHOUE F. Hortalin^{(1)*} et YABI AFOUDA Jacob⁽²⁾</i>	
PERCEPTIONS ET STRATEGIES D'ADAPTATION AUX INCERTITUDES CLIMATIQUES PAR LES EXPLOITANTS AGRICOLES DANS LA COMMUNE DE KORSIMORO (CENTRE-NORD DU BURKINA FASO)	152
<i>OUEDRAOGO Ibrahim^{(1)*}, SAWADOGO Boureima⁽¹⁾ et BONKOUNGOU Joachim⁽²⁾</i>	
PERCEPTIONS, MODES DE GESTION ET CONFLITS ASSOCIES AUX TRANSFERTS SOCIAUX MONETAIRES EN MILIEU RURAL NIGERIEEN.....	165
<i>ISSIAKA Haoua⁽¹⁾, ABDOU BAGNA Amadou⁽²⁾ et MAGAGI Soulé^{(3)*}</i>	
ANALYSE DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES REALISEES PAR AGENCE DES MUSULMANS D'AFRIQUE DANS LA COMMUNE RURALE DE KANEMBAKACHE AU NIGER	180
<i>HAROUNA KASSOUM Nazifi^{(1)*}, ZAKARYA IDI Mahamadou⁽¹⁾, MAHAMANE ABDOUL-KADER Moustapha⁽²⁾ et DAMBO Lawali⁽³⁾</i>	

AHMADOU KOUROUMA ET LE DISCOURS DE LA CRISE SOCIALE : LE CAS DE QUAND ON REFUSE ON DIT NON	195
<i>NADJIBEYE Parfait ⁽¹⁾</i>	
UTILISATION DE LA CONTRACEPTION MODERNE CHEZ LES FEMMES EN UNION AU NIGER : UNE ANALYSE MULTINOMIALE DE FACTEURS DISCRIMINANTS	205
<i>SOUMANA Issifou ^{(1)*} et ZOURKALEINI Younoussi ⁽²⁾</i>	
DOUBLE FLORAISON OU REPOSE POSITIVE DU PALMIER DATTIER AU CLIMAT DU SAHEL	218
<i>ZANGO Oumarou⁽¹⁾, SAVADOGO Patrice⁽²⁾, ABDOUSALAM Saidou⁽²⁾, REY Hervé⁽³⁾, LECOUSTRE René⁽³⁾, ABERLENC Frédérique ⁽⁴⁾ et BAKASSO Yacoubou⁽⁵⁾</i>	
IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES LIGNEUSES DANS LA COMMUNE DE KETOU AU SUD-EST DU BENIN	229
<i>ALI KOLAWOLE F. M. Rachad^{(1)*} et TCHANGONIYI Akibo Léopold⁽²⁾</i>	
PERCEPTIONS PAYSANNES DES INDICATEURS (SIGNES) TRADITIONNELS DES SAISONS SUR LES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES DANS LA COMMUNE URBAINE DE TIBIRI (REGION DE MARADI-NIGER)	243
<i>HADI ABDOU Mahamadou Moustapha^{(1)*}, ILLOU Mahamadou⁽²⁾, ABDOU BAGNA Amadou ⁽³⁾ et YAMBA Boubacar ⁽⁴⁾</i>	

LES FACTEURS QUI DETERMINENT LE ROLE DE LA FEMME DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE DE L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY 5 (NIGER)

BOUBACAR ISSA Ramatou^{(1)*} et AMADOU Boureima⁽²⁾

(1) Doctorante, Ecole Doctorale des Arts et Sciences de l'homme et de la société, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

(2) Enseignant Chercheur, département de Géographie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

*Correspondant courriel : ramahcisseh@yahoo.fr

RESUME

Au Niger, le rôle de la femme dans la gouvernance politique est devenu une préoccupation majeure. Dans un contexte d'inégalité du genre, les femmes qui constituent plus de la moitié de la population, se voient écarter de la gouvernance politique. L'approche méthodologique de cette étude a porté sur la recherche documentaire, le questionnaire, les entretiens, les focus groups et enfin analyse et traitement des données. En outre, cette étude a permis d'identifier et évaluer les problèmes et difficultés qui freinent la participation de la femme dans la gouvernance politique. Les facteurs socioculturels, économiques et politiques limitent la participation de la femme dans les prises des décisions d'une part, et d'autre part, le niveau éducatif et d'alphabétisation défaillant, décourage celles-ci à s'intéresser à la politique. Aussi, celles qui ont un accès limité à l'économie n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour Participer à la politique. En plus, la méconnaissance de certains instruments juridiques qui encadrent les droits de la femme n'incite pas d'autres femmes à participer à la politique. En effet, 70% des femmes interrogées ne s'intéressent pas à la politique contre 30% qui s'adonnent.

Mot-clé : Arrondissement communal Niamey 5, facteurs, déterminants, le rôle de la femme, gouvernance politique.

FACTORS THAT DETERMINE THE ROLE OF WOMEN IN THE POLITICAL GOVERNANCE OF NIAMEY 5 DISTRICT (NIGER)

SUMMARY

In Niger, the role of women in political governance has become a major concern. In a context of gender inequality, women, who make up more than half of the population, are excluded from political governance. The methodological approach of this study included documentary research, questionnaires, interviews, focus groups and finally data analysis and processing. In addition, this study identified and evaluated the problems and difficulties that hinder women's participation in political governance. Socio-cultural, economic and political factors limit women's participation in decision

making on the one hand, and on the other hand, the low level of education and literacy discourages women from taking an interest in politics. Also, those who have limited access to the economy do not have the financial means to participate in politics. In addition, the lack of knowledge of certain legal instruments that provide a framework for women's national and international rights does not encourage other women to participate in politics. Indeed, 70% of the women interviewed were not interested in politics, compared to 30% who were.

Key word: Niamey 5 communal district, factors, determinants, women's role, political governance.

INTRODUCTION

Au Niger, la décentralisation est un processus relativement ancien. Elle était déjà prévue dans les constitutions du 12 mars 1959 (titre IX, article 57) et du 8 novembre 1960 (titre X, article 68) avant de connaître une longue éclipse due notamment au régime militaire (1974-1987). Il a fallu attendre 1994 pour voir la mise en place d'une commission spéciale chargée de réfléchir sur le redécoupage administratif. (M. Illo, 2019). Elle a été adoptée comme mode de gouvernance et de responsabilisation des populations dans la gestion de leurs affaires locales. (ANP, 2016). Aussi, ce processus de décentralisation a été conçu dans le but de faire participer toutes les couches de la population au développement du pays. (J. d'Arc, 2012). Cela dit, les femmes qui représentent plus de la moitié de la population (9318952 habitants soit 50,2 selon INS en 2015) sont autorisées grâce aux instruments juridiques nationaux et internationaux à jouer un rôle important dans la gouvernance territoriale qui est une gestion des affaires de l'Etat dans la transparence et particulièrement la bonne allocation et la gestion rationnelle des ressources publiques. (UNDP, 2012). Cependant, d'autres études ont montré que ces processus ne sont pas suffisamment respectueux de la parité hommes-femmes, car ils ne tiennent pas compte des engagements et des obligations internationales des gouvernements. (CRDI, 2008). D'ailleurs, selon PNUD en 2020, le Niger est placé 154^{ème} rang sur 162 pays soit 0,642 en indice d'inégalité du genre. Par ailleurs, malgré tous les efforts menés par ces femmes depuis l'avènement de la démocratie, le rôle de celles-ci dans la gouvernance politique rencontre toujours des contraintes à travers les facteurs socioculturels, économiques et politiques. Des pesanteurs socioculturelles notamment les préjugés, les stéréotypes sociaux ainsi que le statut social défavorable et certaines pratiques culturelles maintiennent les femmes dans un état de soumission et de méconnaissance (pour la majorité de ces femmes) de leurs droits et devoirs. (PDC, 2012); (nawey.net, 2011). En 2005 le taux d'alphabétisation chez l'homme est de 40% et 18,2 % chez la femme. (PAM, 2017). En 2015-2016, le taux brut de scolarisation était de 70,2% pour les filles et 82% pour les garçons dans le primaire. Dans le secondaire, il est de 28,8% pour les filles et 39,6%

pour les garçons. L'indice de parité dans le primaire reste stagnant à 0,85 point durant les cinq dernières années. (PDES 2017). Compte tenu de la pauvreté du pays, en 2013, 34% de la population vivent dans l'extrême pauvreté et près de $\frac{3}{4}$ sont des femmes. (ANF, 2013). Dans le secteur économique, de manière spécifique, les femmes se limitent plus aux activités marquées par un faible budget-temps, ce qui ne permet pas de s'investir efficacement dans les activités rentables et mieux rémunérées. (MPFPE, 2017). Malgré le rehaussement du quota de 25% à 30% pour les positifs et 15% à 25% pour les postes nominatifs (RN/MPFPE, 2020), les femmes sont toujours sous représentées dans les instances de prise de décisions dans l'écrasante majorité des partis politiques surtout si l'on compare cette présence à leurs poids démographique électorale et sociale. (Z. Aboubacar, 2020). La question de la représentation des femmes dans les instances décisives, malgré l'application stricte ce dernier temps de la loi sur le quota suscite la question suivante : En quoi les facteurs qui déterminent le rôle de la femme constituent un problème pour la participation de celles-ci dans la gouvernance politique de l'arrondissement communal Niamey 5 ? Les facteurs déterminants le rôle de la femme contribuent à limiter la participation de celles-ci dans les prises de décisions de l'arrondissement communal Niamey 5. En effet, l'article intitulé « les facteurs qui déterminent le rôle de la femme dans la gouvernance politique de l'arrondissement communal Niamey 5 » vise à identifier et évaluer les problèmes et difficultés qui freinent la participation de la femme dans la gouvernance politique. Après la présentation de la méthodologie et la présentation de la zone d'étude, nous allons présenter et discuter les résultats recueillis sur le terrain.

1. APPROCHE METHODOLOGIQUE ET PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

1.1. Approche Méthodologique

Pour atteindre l'objectif visé par cette étude, l'approche méthodologique effectuée dans ce cadre est : la recherche documentaire et la collecte des données sur le terrain. La recherche documentaire qui constitue la première phase de notre étude a porté sur les documents et des articles qui traitent sur le rôle de la femme dans la gouvernance politique locale ainsi que les facteurs qui le déterminent afin d'être éclairé sur la thématique. Pour la deuxième phase qui est la collecte des données qualitatives et quantitatives sur le terrain : un guide d'entretien a été utilisé à l'égard des personnes ressources, aux femmes leaders politiques et coopératives féminines de l'arrondissement afin d'identifier les facteurs qui déterminent leurs rôles ; aussi un questionnaire et un focus group (deux groupes homogènes de 10 femmes chacun) a été effectué aux membres des coopératives féminines afin de recueillir leurs perceptions sur le rôle de la femme et les problèmes de la participation de celles-ci dans la gouvernance politique. Pour l'échantillonnage, la formule suivante a été appliquée : $n =$

$(1,96)^2 N / (1,96)^2 + 1^2 (N-1)$. n : c'est la taille de l'échantillon ; $1,96$: c'est le normal de l'écart type ; N : c'est la proportion estimée de la population des femmes (71496 habitants) ; 1 : marge d'erreur tolérée (5%).

$n = 3,92 (71496) / 3,92 + 0,1(28030,252) = 280264,32 / 28030,252 = 99,9$ quant on arrondit le résultat, on aura 100 femmes à enquêter réparties comme suit : 73% de l'échantillon ont été porté sur les coopératives féminines ; ensuite 7% des personnes ressources ; et enfin les 20% de l'échantillon étaient portés sur les femmes leaders. Au niveau du choix des villages et quartiers, c'est de cibler au hasard ceux qui ont des organisations féminines fonctionnelles comme les groupements féminins et les femmes leaders, donc la taille de l'échantillon est de 4 villages (Néné gougou, kossaye, yawaré, gorou tchireye) et 4 quartiers (karadjé, Nogaré, kirkissoye et Lamordé).

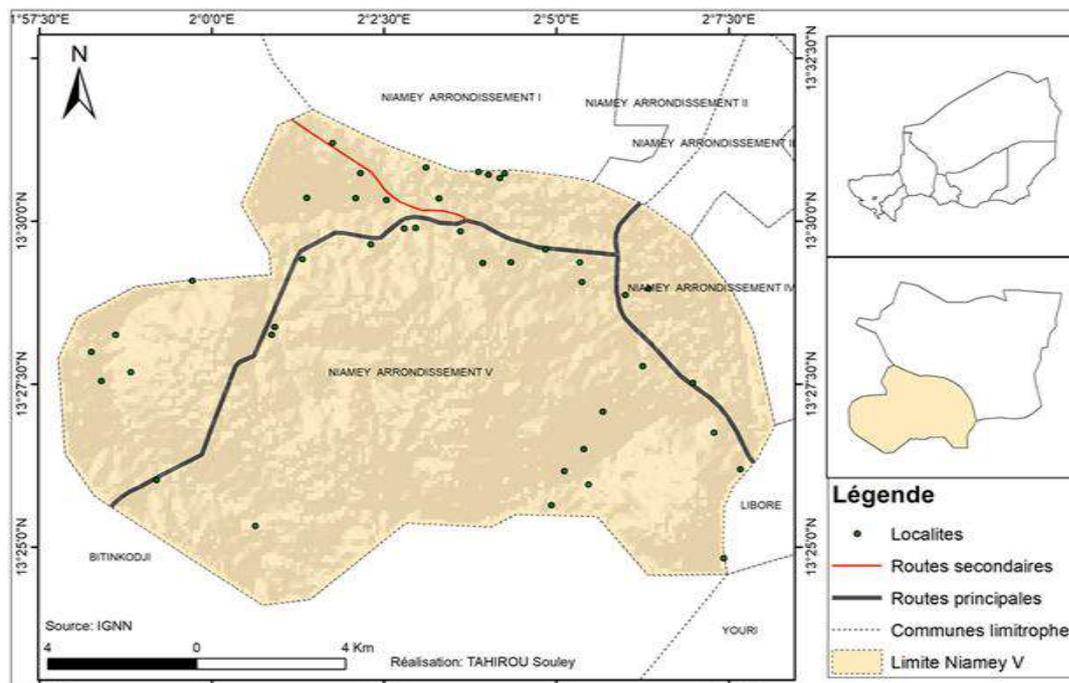
Les analyses et traitements des données qualitatives et quantitatives ont été effectuées par le logiciel sphinx, EXCEL office 2010 et Word pour la saisie avec un ordinateur portable.

Cette méthodologie a permis d'identifier et évaluer les problèmes et difficultés qui freinent la participation de la femme dans la gouvernance politique de l'arrondissement communal Niamey 5.

2.1. Présentation de la zone d'étude

Avec une superficie de 40 km², l'arrondissement communal Niamey 5 a été créé selon N°2002-014 et N°2002-016 du 11 juin 2002 et les lois N°2002-012 et N°2002-013 du 11 juin 2002 portant composition et détermination des communes. (PDC, 2013). L'arrondissement communal Niamey 5 est une zone périurbaine à cause des pratiques rurales fortement dominantes venant des villages qui le composent. Il est situé sur la rive droite du fleuve Niger et est limité : Au Nord par le fleuve Niger, Au sud, à l'ouest et à l'Est par le département de kollo. (PDC, 2012). Il est localisé entre 13°37' et 13°51' de latitude et 2°02' et 2°09' de longitude et la carte 1 ci-dessous montre la localisation de la zone d'étude.

Carte N°1 : La localisation de la zone d'étude.



En 2015, la population de l'arrondissement communal Niamey 5 était à 142 992 habitants dont 71 496 Hommes et 71 496 Femmes et avec une densité de 4208 habitants/km². (INS, 2015). Pour les ressources humaines, il s'agit essentiellement des différents groupements et associations dont regorgent l'arrondissement et qui sont les groupements féminins et diverses associations (associations de jeunes, associations religieuses, associations socio-professionnelles, etc.). (PDC, 2012). Ces différents groupements et associations constituent un capital social non négligeable pour le développement de l'arrondissement. La valorisation de celui-ci passe par une forte implication de ces organisations dans toutes les activités de développement de la commune (idem, 2012). On dénombre ainsi plus de 94 organisations de bases et coopératives dans la commune dont les plus nombreuses sont féminines. Les groupements féminins ont pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques des femmes. (Idem, 2012). Ces femmes regroupées au sein des groupements et coopératives mènent des activités génératrices de revenu (comme les petits commerces, les cultures maraichères, la transformation des produits céréaliers en agroalimentaires, la fabrication des savons et parfums...) qui leur permettent de faire face à leurs besoins. De façon générale, ces organisations connaissent des difficultés de fonctionnement à cause du faible encadrement et l'insuffisance des ressources. Toutefois, les activités des habitants sont principalement agropastorales. Sur le plan institutionnel, l'arrondissement communal Niamey 5 est une entité décentralisée régie par l'Ordonnance n°2010-56 du 17 septembre 2010, portant érection des Communautés urbaines de Niamey, Maradi, Tahoua et Zinder en communes à statut particulier ou villes et communes les composants en arrondissements. (PDC,

2013). En effet, il existe de nombreuses organisations socioprofessionnelles au sein de la commune mais qui brillent par un manque de transparence dans leur gestion. (PDC, 2012). La mairie qui est le principal gestionnaire des affaires publiques locales n'est pas à l'abri d'un dysfonctionnement pour des raisons de non maîtrise des rôles des différents acteurs. L'organe législatif de l'arrondissement communal Niamey 5 est composé de 20 conseillers qui se répartissent comme suit : 14 conseillers communaux dont 5 femmes et 6 conseillers municipaux dont 2 femmes soit 35% de femmes dans les prises de décisions. Ce conseil est assisté par trois (3) membres de droit : deux (2) chefs de quartier et un (1) député national.

Ces femmes défendent les droits de la femme avec beaucoup de stratégie. Ainsi, dans les groupements ou coopératives féminines il y'a des femmes leaders qui prennent le devant du groupe pour les amener à être autonome financièrement afin de répondre aux exigences économiques de la gouvernance politique.

2. RESULTATS ET DISCUSSION

2.1. Profils sociodémographiques des enquêtées

Il est question dans cette partie de présenter les profils sociodémographiques des enquêtées notamment leurs âges, situation matrimoniale.

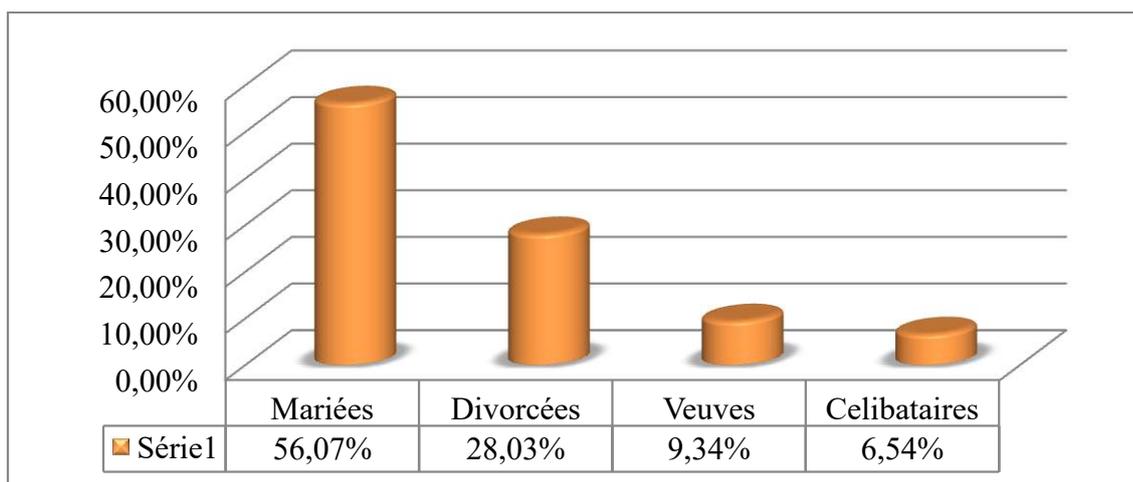
2.1.1. Age des enquêtées

L'âge qui est l'un des indicateurs sociodémographiques d'une population, son analyse permettra de déterminer les catégories des femmes qui animent les organisations féminines locales. Ainsi, la tranche d'âge de moins de 35 ans qui est considérée selon la charte Africaine de la jeunesse la tranche d'âge des jeunes, représente 18% des femmes enquêtées. Celles âgées de 35 à 60 ans représentent 68% et celles de 60 ans à plus constituent 14%. On remarque que la tranche d'âge 35 à 60 ans s'intéresse plus aux organisations féminines (les groupements féminins et les conseillères) que les jeunes femmes qui s'adonnent plus aux activités des structures mixtes des jeunes. Cette situation conduit le plus souvent au vieillissement, l'inefficacité voire à la disparition des certaines organisations. Ce qui pousse notre réflexion sur la situation matrimoniale et le statut professionnel des femmes qui s'intéressent aux organisations.

2.1.2. Situation matrimoniale et le statut professionnel des enquêtées

La situation matrimoniale est aussi un indicateur sociodémographique qui va déterminer les profils matrimoniaux relevés aux niveaux des différentes organisations féminines enquêtées. Cette figure N°1 ci-dessous illustre la situation matrimoniale des femmes enquêtées.

Figure N°1 : la situation matrimoniale des femmes enquêtées. (Source : données des enquêtes, novembre 2020).



Il ressort dans cette figure N°1 que les mariées représentent 56,7% des femmes enquêtées ; ensuite vient les 28,03% des divorcées ; les veuves sont à 9,3% et enfin les célibataires représentent 6,54%. On constate que très peu des célibataires intègrent les organisations féminines enquêtées à cause de certains critères d'adhésion qui excluent souvent celles-ci. Pourtant ces organisations sont censées impliquer toutes les femmes sans discrimination étant donné que, les célibataires sont plus disponibles que les femmes mariées qui sont souvent occupées par des tâches ménagères. En plus, la gouvernance politique a besoin de la participation de toutes les couches sociales pour un développement local inclusif.

Pour les statuts professionnels, les enquêtes reflètent 50% des ménagères dans ces organisations. Ensuite les commerçantes qui constituent 25% des femmes enquêtées. Après viennent 10% des étudiantes et 10% des fonctionnaires. Et enfin les 5% représentent les retraités. On observe une majorité des ménagères et cela conduit le plus souvent à une réticence de celles-ci dans les prises de décisions par manque des moyens financiers. Ce qui nous amène à s'intéresser aux activités pratiquées par les femmes enquêtées.

2.2. Activités pratiquées par les enquêtées

Il est important de souligner dans ce travail, les activités pratiquées par les femmes enquêtées. En effet, pour les groupements féminins, outre leurs apports considérables dans la gouvernance socioéconomique notamment dans l'autonomisation financière qui représente 70% des activités des enquêtées, ces femmes jouent aussi un rôle dans la gouvernance politique locale. Les groupements féminins participent aux activités politiques à savoir : la mobilisation de l'électorat pendant les élections présidentielles, municipales et communales ; aux campagnes politiques ; aux réunions et formations politiques...etc. Certains des groupements sont dirigés et financés par des leaders politiques féminins : c'est une stratégie de mobiliser plus d'électorat en leurs faveurs pendant les élections. Quant aux femmes conseillères, elles défendent les droits des femmes sur diverses questions à savoir : l'autonomisation et l'entrepreneuriat de la femme, les violences faites aux femmes, la scolarisation de la jeune fille, la gestion des

conflits, l'égalité du genre...etc. Toutes ces questions sont prises en comptes à travers l'adoption des lois pendant les sessions ordinaires et extraordinaires du conseil. Les conseillères donnent des séances de formation en leadership féminin, des séances de sensibilisations sur l'extrémisme violent...etc.

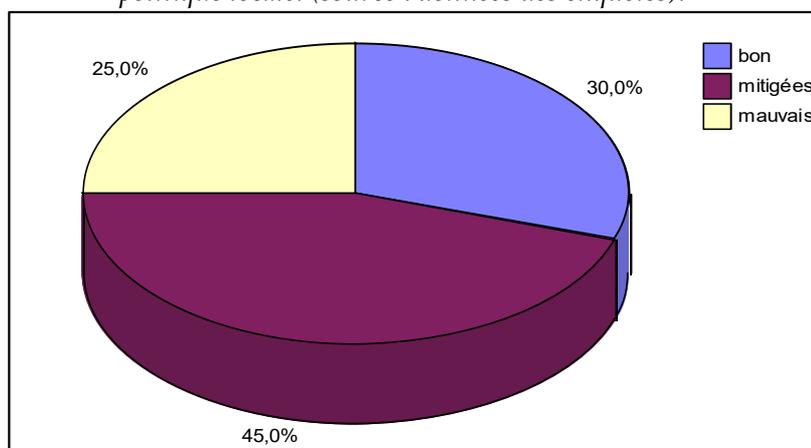
2.3. Facteurs qui déterminent le rôle de la femme dans la gouvernance politique locale.

Il est question dans cette partie d'identifier et évaluer les facteurs qui déterminent le rôle de la femme dans la gouvernance politique de l'arrondissement communal Niamey 5. Les enquêtes sur le terrain à travers les guides d'entretiens, des focus groups et le questionnaire ont révélé que : les facteurs socioculturels, économiques et politiques déterminent le rôle de la femme dans la gouvernance politique locale.

2.3.1. Facteurs socioculturels

Au Niger comme dans d'autres pays Africains, les pratiques socioculturelles occupent et jouent un rôle très important dans la société notamment dans les rapports hommes et femmes. La population locale du 5^{ème} arrondissement de Niamey est une population très attachée aux valeurs traditionnelles, culturelles et croyances religieuses (90% de musulmans selon le PDC en 2012) ce qui explique une forte présence des pesanteurs, stéréotypes et préjugés sociaux. Elle continue à subir des violences, des inégalités de droits et des discriminations parce qu'elle est considérée naturellement inférieure à l'homme dans la société. Et tous ces éléments basés sur le genre font que la femme n'arrive plus à s'ouvrir et à s'afficher publiquement. La figure N°2 ci-dessous donne la perception des femmes enquêtées sur le rôle de celles-ci dans la gouvernance politique locale.

Figure 2: la perception des femmes enquêtées sur la participation de la femme dans la gouvernance politique locale. (source : données des enquêtes).



Cette figure N°2 est une perception de 100 femmes interrogées sur leur participation dans la gouvernance politique locale. Ainsi, on recolte 30% d'un Bon avis sur la participation de la femme dans la politique. Ensuite, 45% des femmes qui sont mitigées et 25% d'un mauvais avis. En effet, face aux normes socioculturelles, la majorité des femmes sont mitigées de leur participation dans la politique et pourtant, pour participer et jouer un rôle dans cette gouvernance politique, il faudra qu'elles surpassent ces normes sociales qui limitent leur visibilité publique.

Par contre, selon les informations données par BBC NEWS AFRIQUE en 2018, dans d'autres pays Africains, malgré les problèmes socioculturels de la participation de la femme dans la politique, certaines femmes comme Sahle-Work Zewde de la République démocratique fédérale d'Ethiopie, Ellen Johnson Sirleaf du Liberia, Joyce Banda du Malawi et Ameenah Gurid-Fakim de l'île Maurice ce sont distinguées sur la sphère politique en étant présidente de leurs pays respectifs. En comparant ces informations à nos résultats, on constate que ces pays Africains dirigés par ces femmes ont pu surpasser certains problèmes qui freinent la participation de la femme au niveau des instances des prises des décisions. Et cela s'explique à ce niveau, une prise de conscience beaucoup plus avancée sur le rôle de la femme dans la politique de ces pays par rapport au Niger.

Sur le plan éducatif, une fille ou une femme scolarisée valide son droit à l'éducation. Elles deviennent un potentiel pour sa famille, son arrondissement et même pour son pays comme dit un adage « éduquer une femme c'est éduquer tout une nation ». Ce tableau 1 ci-dessous présente le niveau d'instruction des femmes enquêtées.

Niveau d'étude	Sur 100 femmes	Pourcentage %
Aucun niveau	27	27%
Primaire	35	35%
Collège	20	20%
Lycée	10	10%
Université	8	8%

Tableau N°1 : le Niveau d'instruction des femmes enquêtées. (Source : données des enquêtes, novembre 2020).

Ce tableau N°1 montre que 27% des enquêtées n'ont aucun niveau d'instruction ; 35% ont un niveau primaire ; 20% ont reçu un niveau collège ; 10% représentent celles qui ont un niveau lycée et en fin 8% ont un niveau universitaire. En analysant ce tableau on

constate que la majorité des femmes enquêtées ont un niveau primaire or, dans cette question de leadership féminin, le niveau d'instruction est très important pour une bonne acquisition des bagages intellectuels nécessaires pour défendre la femme dans les prises des décisions.

Selon une étude menée en 2018 par ONG Aide Echange et Développement sur Diagnostic de la participation politique des femmes dans l'arrondissement de Dioulacolon dans la région de Kolda au Sénégal, montre aussi le niveau d'instruction très bas des femmes élues de leur zone d'étude « 67% n'ont aucun niveau, 21% ont un niveau primaire sans la terminer, 8% entament secondaire sans la terminer et enfin une seule femme a obtenu le baccalauréat ». (ONG/AED, 2018, p20). En confrontant cette étude à nos résultats, on constate, presque les mêmes problèmes d'instruction. Cela représente les conséquences du non scolarisation de la jeune fille relatée auparavant dans ces deux pays.

En outre, l'alphabétisation qui est aussi une question importante dans le rôle de la femme dans la gouvernance politique, en 2005 dans l'ensemble du pays, le taux d'alphabétisation chez l'homme est de 40% et 18,2 % chez la femme. (PAM, 2017). Et en 2020 dans l'arrondissement communal Niamey 5, 27% des femmes enquêtées ont été alphabétisées. Si on compare ces deux données, on constate qu'il y'a eu une évolution en terme d'alphabétisation de la femme mais cette évolution est lente (soit 8,8% d'augmentation en 15 ans) ce qui reste insuffisant pour le leadership féminin.

2.3.2. Facteurs économiques

D'une façon générale, le Niger est placé dans la catégorie « développement humain faible » et au (189^{ème} /189 pays et territoire selon PNUD en 2019). Cette situation constitue un véritable obstacle pour le développement économique du pays. En 2013, 34% de la population du Niger vivent dans l'extrême pauvreté et près de $\frac{3}{4}$ sont des femmes. (ANF, 2013). Dans l'arrondissement communal Niamey 5, pour améliorer cette situation de pauvreté, les femmes ont intégré les groupements ou coopératives féminines en vue d'être financièrement autonome et améliorer leur condition de vie. Cette pauvreté constitue une limite comme affirment 70% des femmes enquêtées, qui pensent manquer les moyens économiques pour jouer un rôle dans la gouvernance politique locale du moment où, les cautions pour participer aux élections sont fixées comme suit :

- Vingt millions (20.000.000F CFA) par candidat pour les élections présidentielles ;
- Deux cent cinquante mille (250.000FCFA) par candidat pour l'élection des députés pour toutes les circonscriptions.
- Dix mille (10.000FCFA) par candidat pour l'élection des conseillers.

Ces femmes affirment que, ces cautions limitent leur participation à la vie politique. Même celles qui ont déposées leurs candidatures aux élections déclarent que ces montants sont élevés compte tenu de leur situation de vulnérabilité et de pauvreté. D'ailleurs, c'est l'une des raisons premières qui empêchent beaucoup de femme de porter leur candidature aux élections présidentielles. A titre d'exemple, dans l'histoire du Niger, une seule femme s'est portée candidate aux élections présidentielles du pays en 2011 : Mme Bayard Mariama Gamatié qui a obtenu la dernière place avec 0,38% des voix.

Selon Fatoumata Diallo en 2019 dans son article : combien coûte une candidature à une présidentielle en Afrique subsaharienne ? Estime que des nombreux pays d'Afrique subsaharienne comme au Bénin, désormais la caution que doit s'acquitter chaque candidat à la présidence est de Deux cent cinquante millions de Franc CFA (250.000.000 FCFA) contre quinze Millions (15.000.000 FCFA) auparavant.

Au Mali dans leur nouveau code électoral en 2016, comme l'a affirmé l'ancien président du Mali Ibrahim Boubacar Keita à l'Élysée en 2016, la caution pour une candidature présidentielle est de vingt-cinq millions (25.000.000 FCFA) contre dix Millions auparavant.

En observant ces différentes cautions, on constate une augmentation qui selon notre analyse représente une discrimination à l'égard de la femme parce qu'elles ne tiennent pas compte des différentes situations (vulnérabilité et pauvreté) que traversent celles-ci dans la société. Cela devient un problème ou encore un frein pour la participation de la femme et aussi pour les petits candidats qui ont un moyens financiers limités. Tout comme Mme Bayard Mariama Gamatié du Niger, la Béninoise Marie-Elise Gbèdo qui s'est présentée au présidentielle en 2016 au Bénin a obtenu aussi moins de 1%. Aussi, Mme kante Djénéba Ndiaye a obtenu 0,36% au Mali en 2018. Cela s'explique par une manque de solidarité et de soutien entre femme dans ces pays. En confrontant ces cautions et ces résultats, on remarque que la participation de la femme dans les prises des décisions sur le plan économique, présentent les mêmes difficultés dans les pays Africains notamment au Niger, Benin et Mali. Cependant, cette situation provoque, une réticence des femmes dans la sphère politique.

2.3.3. Facteurs politiques

Avec l'avènement du multipartisme en 1990, les femmes ont choisi et intégré volontairement des partis politiques. Au début, les femmes du 5^{ème} arrondissement de Niamey jouaient seulement le rôle d'électrice. Mais après avoir reçu des formations en leadership proposées et organisées par les ONG, les organismes nationaux et internationaux, elles ont au fil du temps déposé leurs candidatures aux élections communales et municipales. Par contre des problèmes comme la méconnaissance des instruments juridiques, limitent leur rôle dans la gouvernance politique locale. En effet, 25 femmes leaders politiques et leaders des coopératives féminines de l'arrondissement

ont été interrogées sur des instruments juridiques dont elles ont connaissances. Il ressort de cette interrogation : 40% ont mentionné Déclaration universelle de droit de l'homme ; 20% connaissent Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; 70% ont maîtrisé Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) ; 28% sont au courant de la Convention des nations unies contre la torture et les autres traitements cruels et humains dégradants ; 32% ont parlé de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) ; 92% sont au courant de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et enfin, 100% ont mentionné La loi sur le quota. On remarque que tous ces instruments cités ne sont pas maîtrisés par toutes les 25 femmes à l'exception de la loi sur le quota qui est à 100%. Cette défaillance inquiétante venant de ces leaders qui devront lutter pour la cause de leurs paires ne peut que susciter des débats sur la qualité et l'efficacité des droits qu'elles défendent au niveau local.

Dans un article de Catherine Odimba, Paul Robain Namegabe et Julienne Baseke Nzabandora intitulé : La participation des femmes dans les processus de paix et la prise de décision politique en République Démocratique du Congo en 2012, montre aussi une méconnaissance des instruments juridiques par certaines femmes politiques et leaders de la société civile (108 femmes politiques et leaders de la société civile interrogées au cours de l'enquête quant aux instruments encadrant la participation politique dont elles ont connaissance).

En comparant les deux études, on constate les mêmes résultats. Cela s'explique par l'identification de presque les mêmes réalités sur la problématique de la participation de la femme dans la politique que présente le Niger et la République Démocratique du Congo.

Conclusion

En somme, Cette étude a porté sur les facteurs qui déterminent le rôle de la femme dans la gouvernance politique de l'arrondissement communal Niamey 5. Elle a permis d'identifier et évaluer les problèmes et difficultés qui freinent la participation de la femme dans la gouvernance politique de l'arrondissement communal Niamey 5. Après évaluation, les facteurs socioculturels, économiques et politiques contribuent à limiter la participation de la femme dans la gouvernance politique du 5ème arrondissement de Niamey. Ce qui confirme alors notre hypothèse de recherche. La population de l'arrondissement est très attachée aux mœurs et traditions ce qui explique une forte présence des pesanteurs, stéréotypes et préjugés socioculturels qui constituent un problème pour la participation de la femme dans les prises des décisions locales. Aussi, 35% des femmes c'est-à-dire la majorité ont un niveau d'étude primaire, ensuite 27% des celles-ci sont alphabétisées. Cela occasionne une insuffisance des bagages intellectuels nécessaires pour défendre la femme dans les prises des décisions. Sur le

plan économique, le manque des moyens financiers décourage certaines femmes à s'imposer dans la politique. Et enfin, les instruments juridiques qui encadrent les droits de la femme ne sont pas maîtrisés par certaines femmes leaders qui sont censées défendre le droit de toutes ses paires. Face à tous ces problèmes, seulement 30% des femmes de la zone d'étude s'intéressent à la politique. Il est donc nécessaire de prendre des mesures adéquates afin que soient élaborées des stratégies politiques visant à promouvoir d'avantage la participation de la femme dans les prises des décisions pour un bon développement local.

Bibliographie

- Arrondissement communal Niamey 5, 2012-2013, *Plan de Développement Communal (PDC)*, 141 pages.
- Association Nigérienne de Presse (ANP), 2016, Le Niger adopte la décentralisation comme mode de gouvernance, in www.anp.nen, 5 pages.
- Association Nigérienne et Française (ANF), 2013, Condition des femmes, 6 pages.
- BBC NEWS AFRIQUE, 2018, Les femmes de pouvoir en Afrique, in www.bbc.com, 5 pages.
- Boureima Amadou, 2005, La famine au Niger : les facteurs géographiques, in *Presses universitaires de Bordeaux*, 4 pages.
- Catherine Odimba, Paul Robain Namegabe et Julienne Baseke Nzabandora, 2012, *La participation des femmes dans les processus de paix et la prise de décision politique en République Démocratique du Congo*, 66 pages
- Centre de recherches pour le développement international (CRDI), 2008, *Décentralisation, le pouvoir local et les droits des femmes*, 12 pages.
- Edmond D'Almeida, 2016, *Présidentielle au benin : Marie-Elise Gbèdo, une femme dans la mêlée*, publié sur www.jeune.com, 8 pages.
- Fatoumata Diallo, 2019, combien coûte une candidature à la présidentielle en Afrique subsaharienne ? Publié sur www.jeuneafrique.com, 5 pages.
- ILLO Adamou M., 2019, Aperçu du processus de la décentralisation au Niger. In www.regionsunies-fogar.org, 5 pages.
- Institut National des Statistiques, 2015, Niamey en chiffres, 1 page.
- Jeanne d'Arc Mihigo, 2012, *Promouvoir l'égalité des sexes dans les processus de décentralisation et dans la gouvernance locale*, 56 pages.
- Kokou Henri Motcho, 2004, La reforme communale de la communauté urbaine de Niamey/community restructuring within the Niamey urban area. In *Revue de Géographie Alpine/2004/ 92-1/ pp. 111-124*.
- nawey.net, 2011, Historique du Féminisme au Niger, un groupe de travail de Niger, 16 Pages.
- ONG Aide Echange et Développement, 2018, *Diagnostic de la participation politique des femmes dans l'arrondissement de Dioulacolon dans la région de Kolda au Sénégal*, 58 pages.
- ONU FEMMES, 2020, *Gisualisation des données : la représentation des femmes dans la société*, www.unwomen.org, 6 pages.
- PAM Niger, 2017, *Genre, marché et autonomisation des femmes dans la région du sahel : analyse comparative du Mali, Niger et Tchad*, 104 pages.
- PNUD, 2020, *Rapport sur le développement humain*, 9 pages.

- REPUBLIQUE DU MALI, Mission d'observation électorale de l'Union européenne, 2018, *Election présidentielle*, 91 pages.
- REPUBLIQUE DU NIGER, Cabinet du PREMIER MINISTRE, cellule d'analyse des politiques publiques et d'évaluation de l'action Gouvernementale, 2018, *Etude participative sur les aspirations des jeunes et l'efficacité des politiques publiques en matière de la jeunesse au Niger*, 48 pages.
- REPUBLIQUE DU NIGER, Ministère de plan, 2017, *Plan de développement économique et social (PDES, 2017-2021) - Un Niger renaissant pour un peuple prospère*, 199 pages.
- REPUBLIQUE DU NIGER, Promotion de la Femme et de la Protection des Enfants, 2017, *Politique du genre*, 53 pages.
- REPUBLIQUE DU NIGER, Promotion de la Femme et de la Protection des Enfants, 2020, *Argumentaire en vue de rehausser les taux relatifs à la loi N°2000-008 instituant un système de quota dans les fonctions électives, au gouvernement et dans l'administration de l'Etat*, www.promotionfemme.gouv.ne, 15 pages.
- UNDP-NE-BCP-gouv, *bilan de la gouvernance*, 44 pages.
- www.voafrique.com, 2016, Mali : nouveau code électoral avec une caution 2,5 fois plus élevée pour la présidentielle, 5 pages.
- Zakari Aboubacar, (2020), Participation politique des femmes au Niger : Analyse de la contribution du genre féminin dans le développement politique, in www.wathi.org, 18 pages.